

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du lundi 19 novembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. TRAHARD et M. BORDAT

Convocation envoyée le 12 novembre 2012

Publié le 20 novembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 5

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Louise BORSATO
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON,	M. Mohamed BEKHTAOUI,	Mme Christine MASSU,
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA,	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN,	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT,	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL,	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE,	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND,	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI,	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY,	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD,	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD,	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY,	M. Rémi DELATTE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD,
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE,	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE,
M. Gaston FOUCHERES	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Philippe GUYARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Engagement d'une consultation pour une étude-diagnostic sur la publicité extérieure, les enseignes et les pré-enseignes, sur le territoire du Grand Dijon

L'affichage publicitaire constitue un élément de plus en plus prégnant du cadre de vie urbain. Par ailleurs, le thème de l'affichage publicitaire constitue un axe essentiel du plan de gestion du dossier des Climats de Bourgogne.

Publié fin janvier 2012, le nouveau décret portant réforme de la publicité extérieure introduit des mesures significatives permettant de régler la densité des dispositifs, en réduisant leur surface et en mettant un frein important à l'implantation des pré-enseignes dérogatoires en entrée de ville (garages et autres établissements liés aux usagers de la route). La réforme, qui est entrée en vigueur depuis le 01.07.2012, prescrit la mise en conformité des dispositifs existants avant 2018 et des règlements locaux avant 2020.

Les compétences en matière de réglementation relative aux dispositifs de publicité (élaboration, approbation, contrôle) reviennent aux communes ou aux intercommunalités compétentes en urbanisme.

Afin de disposer d'un état des lieux complet et d'une vision communautaire sur ce sujet qui recouvre des enjeux transversaux qui dépassent les limites communales tels que le développement économique, l'environnement, le paysage et l'aménagement de l'espace communautaire, le Grand Dijon propose d'engager une étude diagnostic à l'échelle de l'agglomération.

Cette première démarche permettra aux communes de disposer d'un état des lieux sur le territoire du Grand Dijon afin de se positionner en toute connaissance de cause, pour élaborer, dans un second temps, si elle le souhaitent, un règlement local de publicité sur leur territoire.

Le marché d'étude initial sera passé dans le cadre de la centrale d'achat du Grand Dijon, afin de permettre aux communes, qui le souhaitent, de poursuivre la réflexion et d'engager la phase réglementaire avec le même prestataire.

Les crédits d'étude correspondants ont été demandés au budget primitif 2012.

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 septembre 2012,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'engager** une étude diagnostic sur le thème de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur le territoire de l'agglomération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.